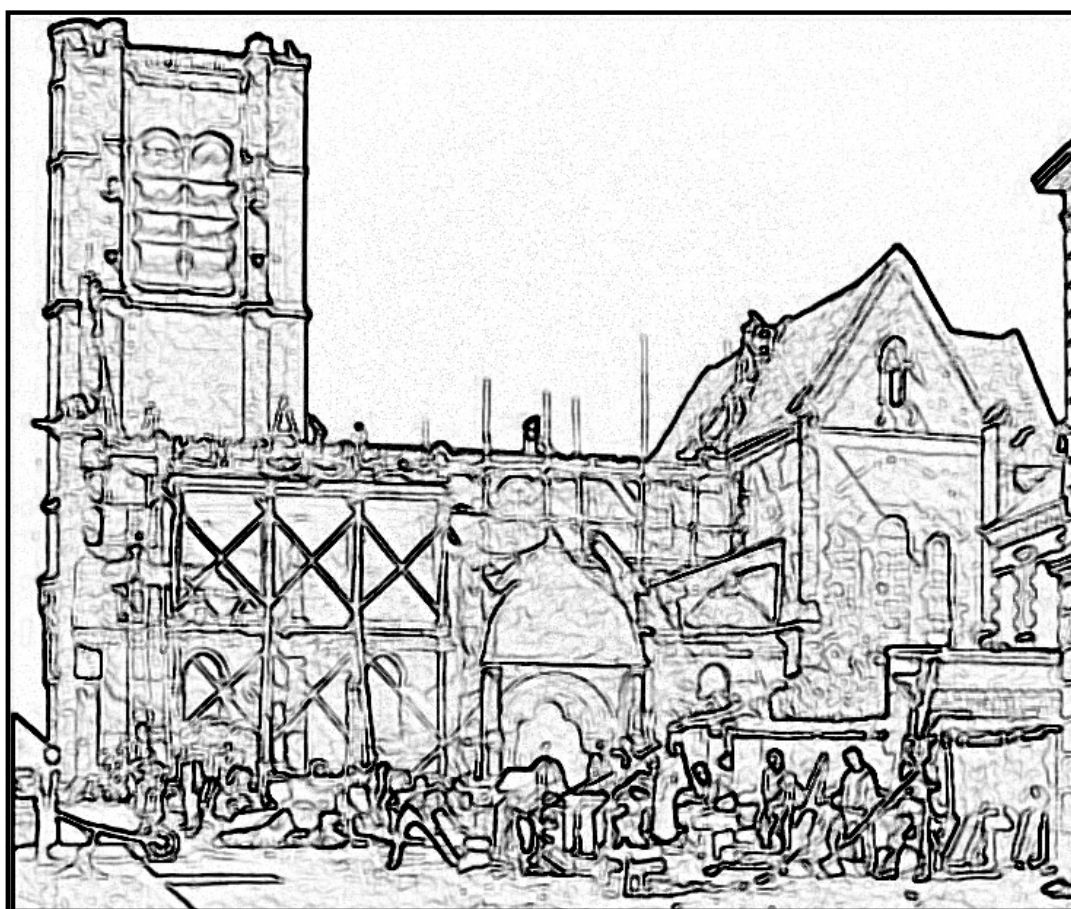


LES CAHIERS DE LA COLLÉGIALE



N° 4
JANVIER 2009
3^e ANNÉE

AVANT-PROPOS

Chers amis,

Le temps de faire, le temps qui passe...
...et voilà ce numéro quatre qui ne paraît pas à temps.

Le temps que nous rattraperons dès le printemps.
Le temps qui justement fait l'objet de ces cahiers.

Le temps aux injures duquel est soumise notre belle Collégiale,
depuis le temps qu'elle attend.

Le temps que l'on déjoue en pratiquant le provisoire,
provisoire qui dure longtemps...

Le temps qui passe depuis la mise en route de l'orgue.
Le temps qui joue pour ceux qui lui barrent le chemin.

Le temps qui insulte la mémoire de monsieur Monard.
Le temps qui ne réussira pas à le faire oublier...

Le temps de crise en tempête.
Le temps de l'espoir enfin qui ne doit pas nous quitter...

Raymond Dhélin

VOUS POUVEZ NOUS RETROUVER SUR LE WEB:

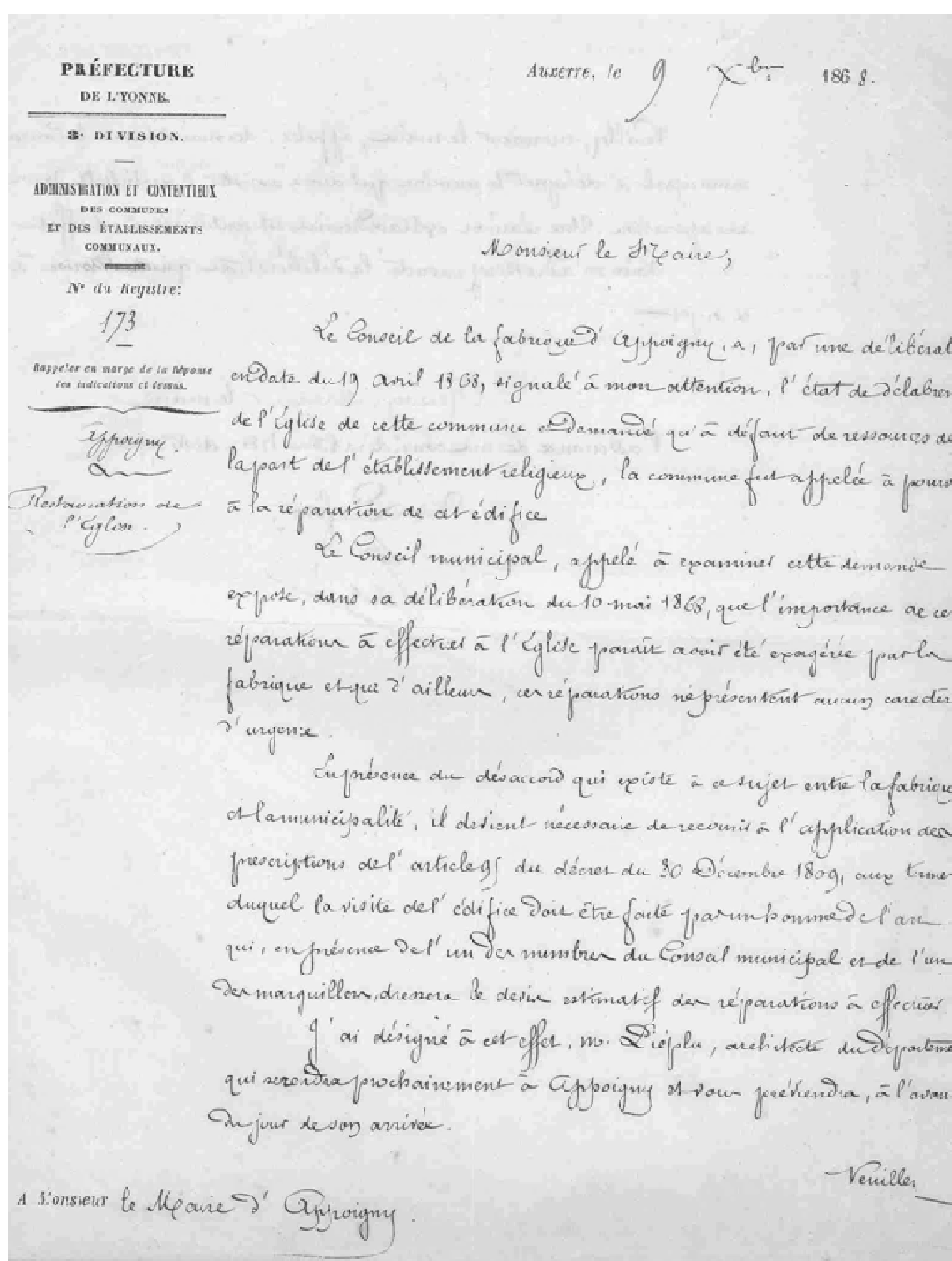
<http://lesamisdela collegiale.blogspot.com>

Notre blog résume toutes les activités de l'association ainsi que le sommaire
détaillé des numéros de la revue.

Chronique d'une restauration annoncée.

Par Raymond Dhélin

Voici cent quarante ans, l'état de notre collégiale était déjà alarmant. La Municipalité qui venait de construire l'école des filles (actuel foyer communal), n'envisageait aucune dépense pour l'église. Le Conseil de fabrique usa donc de son influence auprès de la Préfecture pour inciter le Maire à se pencher sur le sort de l'édifice.



En juillet 1869, Piéplu, architecte du département faisait ce bilan:

« L'église d'Appoigny est bien certainement une des plus belles églises de l'arrondissement d'Auxerre, après Saint Étienne, sur laquelle le maître de l'œuvre a du s'inspirer pour certaines parties de son monument.

Cette église du reste appartenait autrefois à une collégiale de chanoines fondée vers l'an 1210 par l'évêque d'Auxerre, Guillaume de Seignelay et sur sa seigneurie même. C'est donc par les soins et les deniers de cet évêque que l'église d'Appoigny a été bâtie ; on y remarque en effet le savoir faire des artistes qui travaillaient à la même époque au chœur de la Cathédrale d'Auxerre.

Cette église dont le vaisseau principal a 42^m.00 de longueur sur 22^m.00 de largeur a été bâtie d'un seul jet au treizième siècle. Depuis cette époque, il n'a pas été fait le moindre travail de consolidation pour sa conservation, excepté cependant le comble, qui, très probablement à la suite d'un accident il y a environ deux siècles ¹ a été refait d'une manière provisoire avec des vieux bois d'un très faible équarrissage comme cela arrive généralement aux monuments d'une certaine importance, quand la population n'est plus en rapport avec leur ampleur et leur richesse ; c'est l'histoire de l'église la Madeleine de Vézelay, l'église de Saint-Père sous Vézelay, l'église de Pontigny etc.

Le comble de la nef et du chœur est tellement déformé et sa construction tellement vicieuse en vieux bois si mince, qu'il ne faut pas songer de la consolider, le seul parti à prendre est celui de le refaire à neuf, en supprimant les fermes dont les entrails reposent sur le milieu des voûtes.

Aussi me semble-t-il aujourd'hui, que l'église d'Appoigny, malgré sa bonne construction a besoin de promptes reprises, je dis promptes, parce que les murs de la nef et des bas-côtés au nord, sont avec les arc-boutants du même côté, en si mauvais état, que l'équilibre de cette partie essentielle de l'église, pourrait très bien se rompre d'un moment à l'autre. Ces murs sont lézardés et déversés à leur milieu d'environ trente centimètres ; une travée des hautes voûtes est tellement déformée qu'il y a péril de la laisser plus longtemps dans cet état ; pour arrêter ce mouvement inquiétant on s'est contenté de relier les murs de la nef en bouchant les triforiums en briques et ciment de 0^m.11 d'épaisseur.

¹ C.f. les exécrables impiétés commises dans l'église d'Appoigny en 1614 - Appoigny-Régennes (Savatier-Laroche) AY 1853, (VP), p. 250-252. ...

Les bases des piliers de la nef ont été coupées ou arrachées pour y loger plus facilement des bancs en bois formant des compartiments pour chaque famille.

Le dallage de l'église étant au nord de 1^m.00 plus bas que celui des sols extérieurs, des traces d'humidité montrent les infiltrations des eaux pluviales.

Il en est d'autres également très urgentes au pourtour du monument, je veux parler des pierres gelées, aux corniches portant les chéneaux en pierre qui n'existent plus en partie et dans les parements des murs dont les parties au-dessus n'étant plus supportées finiraient dans peu de temps par tomber par fragments.

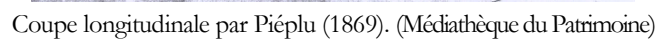
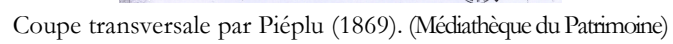
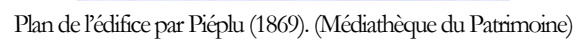
Quant aux autres réparations telles que, les colonnettes en pierre de l'intérieur qui auraient besoin d'être remplacées, les fenêtres murées, dont les meneaux sont brisés et retenus par des agrafes en fer ; les socles de toutes espèces qui sont mutilés ; ces nombreuses dégradations qui ne paraissent pas inquiétantes quant à présent, enfin le grattage et le rejointement intérieur qui produirait le meilleur effet, je n'ai pas cru devoir les comprendre dans le devis, car s'il fallait faire la restauration complète de cet édifice, une somme de 150 000^F.00 ² ne suffirait peut-être pas. »

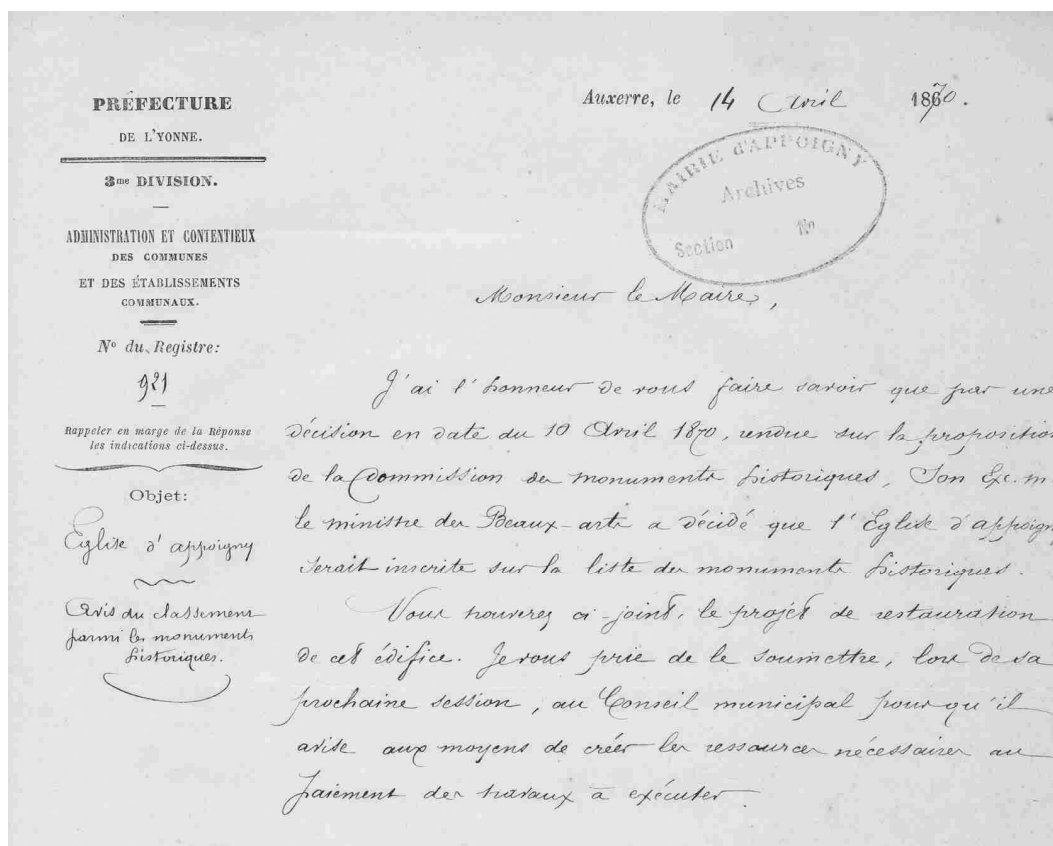
Le devis s'arrêtera à 53 928^F.00. Piéplu conclut son étude en ces termes :
« Cette église m'a paru tellement intéressante que j'ai pensé qu'elle pourrait être classées au nombre des monuments historiques, si vous vouliez bien en faire la demande à son Excellence Monsieur le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux Arts.

Dans cette pensée qui est aussi celle du Conseil municipal de la Commune, qui paraît disposé à faire des sacrifices pour la conservation de sa belle église, je viens de terminer les dessins du monument, que j'aurai l'honneur de vous adresser, si vous voulez bien en faire la demande à son Excellence.

Le relevé de l'église et l'établissement du plan et des deux coupes, l'une longitudinale et l'autre transversale, expliquent le retard que j'ai apporté à vous adresser le devis que vous m'avez fait l'honneur de me demander. »

² Equivalent à environ 300 000.00 de nos Euros qui ne suffiraient plus à réaliser tout ce travail!





La proposition de l'architecte sera suivie et, démarches faites, c'est le 14 avril 1870 que le Préfet annonce le classement de l'église d'Appoigny et par là même, l'injonction de créer les ressources nécessaires au paiement des travaux à exécuter !

L'équipe municipale, en fin de mandat, transmettra le dossier...

Un an plus tard, Le nouveau préfet Hyppolite Ribière ³, probablement aiguillonné par la Fabrique, réveille le projet. En septembre 1871, il s'adresse au nouveau Maire :

« Conformément à une décision rendue par mon prédécesseur le 9 décembre 1868, M. l'Architecte du Département a dressé après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, le projet des travaux de restauration de l'église de la commune d'Appoigny.

Ce projet a été soumis, le 22 mai 1870, au Conseil municipal alors en fonction,

³ Charles Hyppolite, rapporteur des lois laïques, un républicain opposant à l'Empire, docteur en droit, qui sera préfet de l'Yonne à l'avènement de la III^e République, puis sénateur du département. Sa sœur épouse Pierre-Étienne Flandin qui sera député de l'Yonne .

pour la création des ressources nécessaires ; mais cette assemblée qui n'était plus au complet et qui, en outre, touchait au terme de son mandat, n'a voulu prendre aucune mesure, déclarant laisser aux conseillers municipaux nouveaux, le soin de donner suite au projet dont il s'agit.

J'ai l'honneur de vous renvoyer le projet dont il s'agit (sic) en vous priant d'inviter le conseil municipal à examiner s'il ne conviendrait pas de remettre à l'étude cette importante question. »

Dès avril 1872 Hyppolite Ribière joignait, si l'on peut dire, le geste à la parole en débloquent une avance de 1 500.^f00 pour la restauration.

Bienvenue, cette somme ne suffira pourtant pas à envisager les dépenses annoncées dans le devis de Piéplu. La France qui venait de perdre la guerre, avait à rembourser à l'Allemagne la somme de 5 milliards de Francs en cinq ans. La restauration de l'église s'avérait bien compromise.

Mais la Commune ne baissa pas les bras et rechercha une solution moins onéreuse. Elle chargera l'architecte auxerrois Labrune d'effectuer une visite de l'église et de revoir le devis à la baisse :

Le 4 février 1874, ce dernier répond à la question qui lui a été posée :

« Y-a-t-il nécessité absolue pour la Commune d'Appoigny d'entreprendre immédiatement la restauration partielle ou totale de son église, ou bien est-il possible, sans compromettre l'avenir de l'édifice, de n'exécuter en ce moment, que des réparations provisoires ou seulement celles reconnues les plus indispensables, en attendant une restauration complète et prochaine ? »

Et l'architecte de mentionner les toitures comme la principale cause des dégradations. *« La charpente probablement brûlée lors du sac d'Appoigny et du Château de Réennes par les Huguenots au XVI^e siècle, a été reconstruite économiquement et tant bien que mal, en ne suivant pas assurément, les mêmes principes dont on avait dû se servir pour l'établissement des premières charpentes. Il en résulte de ce manque de soins apporté dans la combinaison des charpentes, une poussée lente mais continue et très énergique, à la base des toitures, c'est -à-dire au sommet des murs latéraux du vaisseau principal de l'église.»*

Le mauvais état des chéneaux, à l'origine des infiltrations d'eau est également souligné. Le mouvement de la façade Ouest vers l'extérieur est évoqué, ainsi que le mauvais état des soubassements.

En résumé, Labrune préconise la réfection de la charpente, surtout de celle de la nef et la révision de la couverture en tuile plate. La reconstruction des arcs boutants nord de la nef, et la consolidation de la façade ouest, «*avec reconstruction de la travée de voûte y attenant*».

La nécessité d'une restauration totale n'est pas oubliée :

« Dans ces conditions, j'ai la certitude qu'il serait possible d'ajourner de quelques années les grands travaux de restauration, sans cependant porter préjudice à l'édifice, mais permettez-moi, Monsieur le Maire de vous le répéter, il y a lieu de prévoir dès à présent, le moment où ces grands travaux deviendront irrémédiables et où il ne sera plus possible d'attendre pour en entreprendre l'exécution. »

En 1876, la commission des Monuments Historiques nomme l'architecte Paul Boeswillwald, (fils d'Emile Boeswillwald, ancien élève de Viollet-le-Duc) pour dresser un ultime devis. Ce dernier s'inspire des travaux de Piéplu et de Labrune et soumet une première récapitulation qui se monte à 26 354^f.20 ⁴, soit deux fois moins cher que la première évaluation. Le devis final, établi en janvier 1878 sera de 35 232^f.82 et approuvé par la commission des Monuments Historiques qui débloquent les fonds. Les travaux, sous la direction du fils Piéplu (le père est décédé en 1875), lui-même architecte à Auxerre, sont confiés à :

Pellin frères de Bassou, pour les charpentes.

Coursaget fils d'Appoigny, pour la maçonnerie et les toitures.

Le dessin des charpentes n'a toutefois pas été respecté. En raison de la modicité du budget, la nef et les bas côtés ne comporteront que la moitié des fermes prévues.

Seront finalement restaurés :

Les chéneaux des parties hautes.

Les voûtes de la nef.

Les arc-boutants de la face nord

Les parements extérieurs, y compris les contreforts des bas-côtés, de la

⁴ Environ 54 000,00 de nos Euros.

façade ouest et du portail central.

Le porche sud sera démoli.

Le sol extérieur sera en partie décapé.

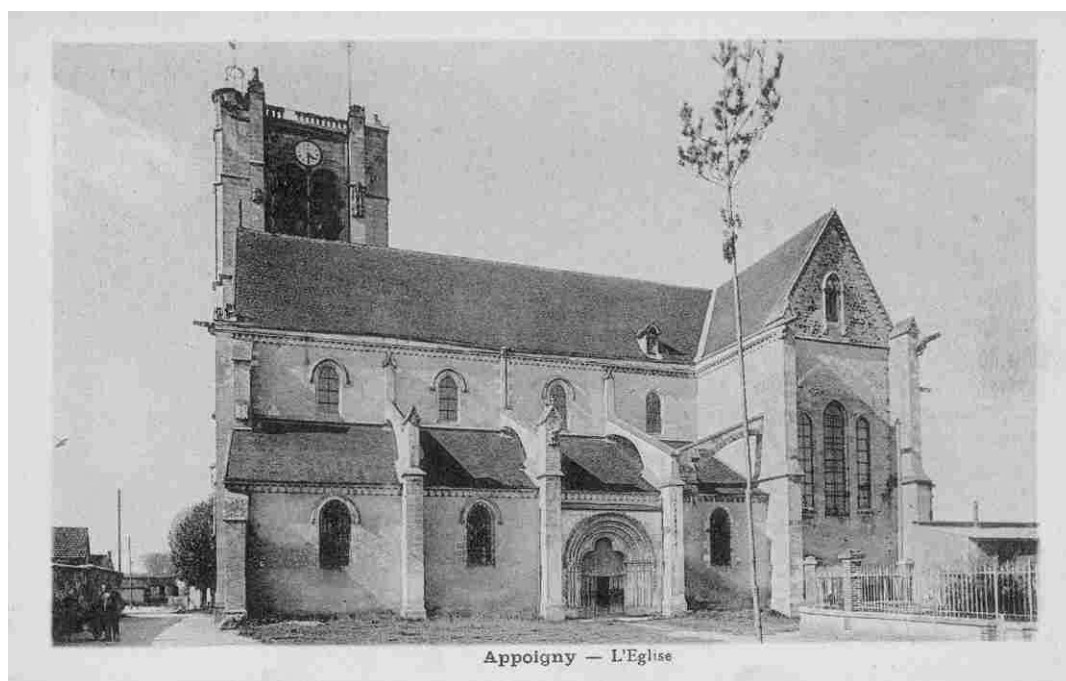
Les couvertures des deux sacristies seront réalisées en dalles de pierre.

Les grands travaux irrémédiables attendent depuis ce temps. Le XX^e siècle ne verra que quelques réparations d'entretien des arcs du chœur notamment ainsi que des opérations de sauvetage des toitures. Seule la moitié des tuiles de la couverture a été remplacée, ce qui est un comble pour un pays de tuiliers. Sans le fameux étai providentiel, posé en 1966, notre Collégiale serait probablement aujourd'hui, partiellement ruinée.

R.D. janvier 2009

Documentation: Archives municipales– Appoigny





Le patrimoine culturel en question (s)

Jean-Paul Delor

« *L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert* » André Malraux (1935)

Le terme latin *patrimonium* désigne l'héritage que nos ancêtres et l'histoire nous ont légué, ce que l'on tient de nos pères et sur lequel il est nécessaire de veiller pour le transmettre intact à nos enfants. Bien qu'apparue au XII^e siècle, cette notion est devenue collective depuis la Révolution, en vertu de l'idée que les hommes ne sont que les dépositaires d'un bien, pour lequel notre descendance aura le droit de nous demander des comptes. On dépasse donc la simple propriété personnelle.

Son étude permet d'aborder des sujets très divers comme le **patrimoine** :

- **monumental, urbain ou rural**, cathédrale, marché couvert, lavoir...
- **mobilier**, tableaux, statues, objets d'art...
- **littéraire**, œuvres de Colette, de Romain Rolland....
- **industriel**, locomotives à vapeur, huilerie, pressoir, carrière...
- **technique et technologique**, toit en lave, charpente, four à chaux, char à banc....
- **artistique**, peintures murales, vitraux, sculptures sur bois, faïences...
- **ethnologique**, arts et traditions populaires, outils et ustensiles domestiques, ateliers artisanaux, costumes, Saints-Patrons, superstitions, produits régionaux...
- **vernaculaire**, dentelles, recettes de cuisine, tradition parlée, écrite et chantée, girouettes...
- **archéologique**, des vestiges préhistoriques à ceux de l'ère industrielle...
- **photographique**, cartes postales, appareils anciens...
- **archivistique**, chartes, terriers, cartulaires, plans, cartes, affiches...

- **maritime**, phares, ports et entrepôts, bateaux, ex-voto, cartes marines...
- **botanique**, parcs et jardins, hêtraie, orchidée, tourbières et droséra...
- **géologique et paléontologique**, fossiles, traces de dinosaures, minéraux...
- **environnemental**, paysages, qualité de l'eau, haies et chemins creux, meurgers, tourbières...

Ces divers aspects peuvent, bien évidemment, être associés lors d'une même étude. Ainsi, la fouille archéologique d'un four à céramique du XVIIIème siècle, en Puisaye, permettra d'aborder les aspects techniques, technologiques et industriels de l'activité potière, spécifique à une région. Elle demandera par ailleurs l'approche de connaissances aussi variées que la géologie (argile), l'ethnologie (atelier de céramiste, typologie des grès de Puisaye., des décors de la faïence auxerroise.), la photographie (cartes postales de fours et ateliers poyaudins), le dessin....

Notre collectivité, responsable de son patrimoine a donc pour vocation de:

- **le gérer** pour : le découvrir, le recenser, le répertorier et en dresser les inventaires, l'enrichir...
- **l'étudier** pour : l'analyser, le comparer, l'intégrer, en cartographier les répartitions,...
- **le protéger** pour : le sauvegarder et en assurer la conservation.
- **le promouvoir** pour : le faire connaître, le publier, le mettre en valeur, le transmettre.

Les points suivants constituent la trame de toute étude touchant au Patrimoine. L'un ne peut être abordé sans la connaissance, sinon la maîtrise, des autres. Ainsi sauvegarder nécessite de connaître la valeur de son héritage; l'étudier sans songer à sa mise en valeur ou en faisant l'impasse de sa sauvegarde constituerait une grave erreur pouvant causer sa perte.

Le Patrimoine s'est construit sur des modes de vie, avec des façons de

faire, d'être ou de parler, spécifiques à un pays, à une région. Les contraintes de la vie moderne, la nécessité de travailler loin de ses attaches, occultent cette mémoire et nous exposent à la perte de notre identité personnelle et collective. L'activité humaine de ce siècle aura été responsable de la disparition irrémédiable de quantité de vestiges. Aussi, avant que le point de non retour ne soit atteint et que la notion de patrimoine ne s'échappe de la conscience collective, il est urgent d'inverser la tendance.

L'étude du patrimoine subsistant à l'aube du XXIème siècle ne peut donc être perçue comme un luxe.

La notion de Patrimoine

D'après des statistiques récentes, il s'avère que la France est, depuis les années 1990 **la première destination touristique au monde**, avec plus de 90 millions de touristes. Il faut dire que la France, c'est 40 000 monuments dont 10 000 châteaux, abbayes et manoirs, 6 000 musées et 1000 festivals ! Les Européens du Nord, mais aussi du Sud, choisissent notre territoire pour y passer leurs vacances ou acheter quelques maisons à restaurer, les Allemands restant nos plus fervents visiteurs. Les Anglais et les Hollandais s'y regroupent dans certains secteurs moins peuplés pour former de véritables colonies. Cet attrait s'explique non seulement par le climat, les paysages, le caractère équilibré des autochtones, un coût de la vie encore « abordable », mais aussi par les symboles et les valeurs que notre pays a su proposer, conserver, voire développer : la « liberté » (celle de penser, de parler, de créer), la



« tolérance », le « respect des autres », peut-être encore la patrie des Droits de l'Homme (?) alors que dans le contexte international ces principes sont journellement bafoués.

La France est aussi le pays de la douceur de vivre où s'épanouissent,

une longue et riche tradition culinaire, le culte des vins et celui des fromages. C'est un des pays les moins peuplés d'Europe et ses campagnes, forêts, landes et montagnes ménagent de vastes étendues permettant de se « ressourcer », offrant parfois un avant-goût de l'aventure. C'est le pays de la diversité avec des paysages, des parlers, des traditions aussi variés qu'il est possible. C'est encore le pays du charme qu'ont si bien su servir les modes, bijoux, parfums et autres produits de luxe élaborés par nos créateurs. A l'inverse, d'autres valeurs plus récentes donnent une image plus sérieuse, voire grave et réfléchie de notre culture: le respect de la nature et de l'environnement, l'aide humanitaire internationale, l'intérêt pour les grandes causes...

Toutefois, en dehors de ces valeurs, la France est mondialement connue pour son patrimoine culturel :

- **La peinture** : notre pays est à l'origine de divers courants picturaux parmi les plus importants : écoles de Barbizon ou de Pont Aven, impressionnisme, cubisme, fauvisme, surréalisme, l'Art Nouveau, Art déco ...
- **Le Louvre** est le plus grand musée du monde et s'exporte à l'étranger...
- Les exemples d'une **architecture prestigieuse** sont partout présents : les châteaux (notamment ceux du val de Loire), les cathédrales, les abbayes ... émaillent notre territoire d'autant de lieux culturels du plus haut intérêt.
- **La musique, la poésie, la littérature** nous placent parmi les plus appréciés

Nos chercheurs et scientifiques décrochent parfois des prix Nobel.

Bref, même si les ambassadeurs de notre culture ne savent pas toujours s'imposer, « se vendre » et mettre en valeur leurs compétences, celles-ci existent et sont reconnues unanimement, même inconsciemment.

Enfin, en dehors de toutes ces considérations, j'aimerais rapporter les propos d'un citoyen allemand que j'ai rencontré dernièrement. Il faisait état de ce que la France changeait, s'aseptisait, se normalisait et que

c'était bien dommage. « **La France que j'aime, disait-il, ne peut pas être un pays où l'on trouve des boîtes à ordures dès qu'on arrête sa voiture. Ce n'est pas non plus un pays où toutes les maisons seraient refaites à neuf !** », entendant par là que notre patrimoine rural ne saurait être domestiqué, même au nom du tourisme.

Les touristes aiment trouver en France l'image nostalgique de ce qu'ils ont souvent perdu chez eux. Notre « province » doit donc, à la fois rester sauvage, mais aussi mettre en valeur ses richesses cachées, à savoir son patrimoine le plus secret, le plus humble, le plus intime : son architecture rurale et vernaculaire.



Cette architecture sans architecte, n'a pas été pensée, élaborée. Elle est née de l'imagination d'hommes qui n'étaient pas des architectes. C'est une création spontanée qui a mis des siècles à trouver ses bases et que nous mettrons quelques années à masquer si nous n'y prenons garde. Non contentes d'être authentiques, ces constructions ont su défier le temps, les modes et les concepts; que désirer de plus ?

Le Passé est comme un livre dont chaque page aurait été écrite avec la vie de nos ancêtres. Actuellement nous écrivons notre propre histoire, sans préjuger de la valeur du texte ou du style. Toujours est-il que pour

comprendre le paragraphe, la page ou le chapitre qui nous concernera, il sera nécessaire de se replonger en arrière, de relire les documents, une partie ou le texte depuis le début ! C'est le rôle de l'architecte, de l'archéologue ou de l'ethnologue.

Or curieusement, il s'avère que nous prenons parfois la liberté, inconsciente bien souvent, de déchirer certaines pages de notre livre, supprimant du même coup la possibilité de remonter le fil de notre passé, d'en lire le contenu. En avons-nous le droit moral ?

Notre patrimoine ne nous appartient pas spécifiquement, il demeure la propriété implicite de nos enfants. Pour eux, nous devons écrire notre page de livre et dans la mesure du possible conserver et protéger les précédentes. Je ne sais pas quel avenir nous préparons à nos enfants.

Quelques fois, j'ai le sentiment que, malgré certains de nos efforts, ils devront affronter des difficultés que nous aurions pu leur éviter. A défaut de tout faire pour leur avenir, préservons au moins leur passé !



Faire visiter un musée aux plus jeunes, c'est leur faire découvrir la beauté et la richesse d'un patrimoine; ce n'est pas les inciter à peindre comme Rembrandt ou Picasso. C'est aussi leur faire respecter ce patrimoine en leur montrant l'intérêt porté à la conservation des œuvres.

Faire visiter de beaux villages à nos enfants c'est leur révéler le patrimoine architectural sans pour autant les obliger à construire comme au siècle dernier. C'est aussi leur faire prendre conscience de l'aspect relativement éphémère et précaire de ce patrimoine et des nécessités d'en mémoriser les aspects, à défaut de ne pouvoir utiliser des mesures conservatoires.

De la théorie à la pratique :

Dans ce contexte et sur ces bases, il pourrait être hautement intéressant de rassembler les informations touchant au patrimoine culturel local et pouvant encore être collectées.



Je pense bien évidemment à certaines vieilles maisons dont il conviendrait d'établir le plan et des relevés « pierre à pierre » d'après des séries de photographies complètes et documentées.

Je pense aussi aux activités disparues.





Il existait à Appoigny, au hameau des Bries, encore au début du XX^e siècle, une famille de tuiliers, les **Péchenot**, pour laquelle quelques cartes postales, des petites annonces et des factures attestent d'une importante activité.

Ces vestiges sont lacunaires et une étude précise de l'histoire de la **Tuilerie des Bries** et des individus qui y ont vécu et travaillé serait des plus intéressantes. Les registres paroissiaux puis les registres d'état civils peuvent déjà fournir quelques réponses.

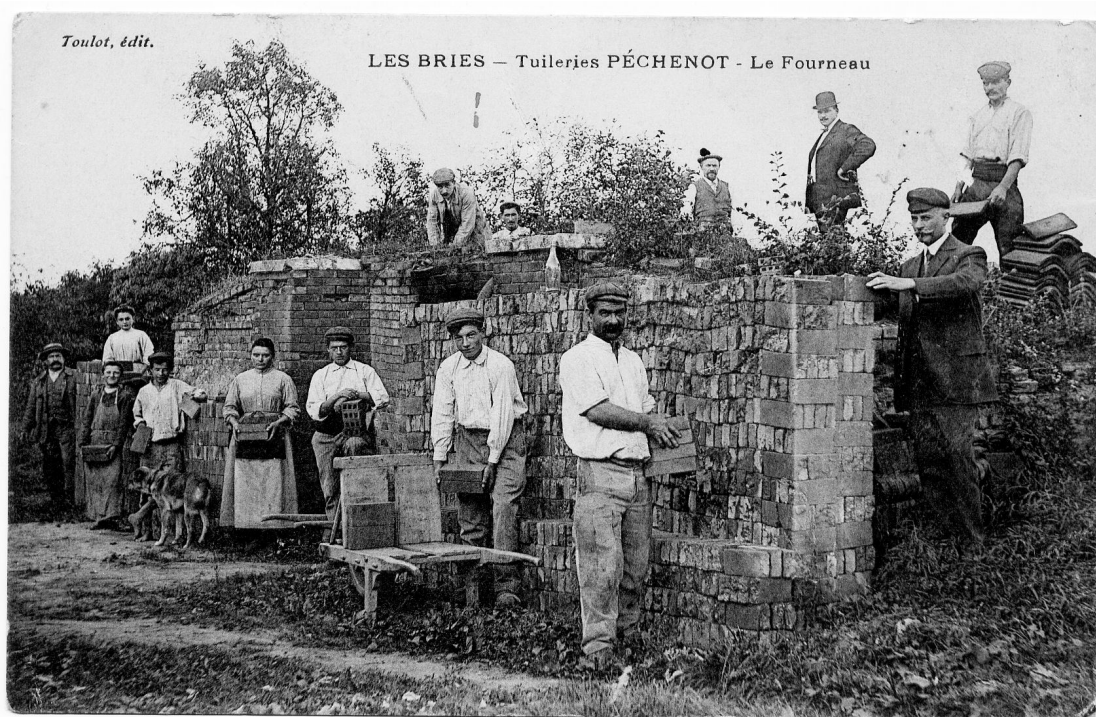
L'étude des baux dans les actes notariés et les statistiques économiques et industrielles départementales pourraient les compléter. La chance, quelques lots de vieux documents conservés au sein d'une famille, des livres de comptes, de vieilles photos et c'est tout un pan du patrimoine de la commune qui revit.

Pourquoi ne pas essayer ?

Si vous êtes tentés, si vous vous sentez l'âme d'un dévoreur d'archives, si vous pensez pouvoir contribuer à faire revivre ce «petit patrimoine», alors **n'hésitez pas et contactez notre association.**

Vos compétences, vos recherches et vos initiatives seront les bienvenues!

J.P.D. novembre 2008



Documentation: archives J.P. Delor

De l'orgue de la Collégiale...

Les difficultés rencontrées par notre association, relatives à l'acquisition de l'orgue, sont nombreuses. Interdiction nous est faite d'envisager une installation avant que les enduits intérieurs de l'église ne soient refaits. La réfection de ces enduits ne pourra être envisagée qu'à la fin des travaux de restauration et après la mise hors d'eau de l'édifice. Travaux qui, crise financière oblige, démarreront plus tard que prévu.

M. Decaris, Architecte en Chef des Monuments Historiques de France conclut l'étude sur les urgences de la Collégiale en ces termes:

« A la suite de nos différentes visites de l'édifice et au vu de l'expérience récente de la création d'un orgue pour la cathédrale d'Evreux, nous pensons qu'il peut être intéressant de s'interroger sur cet emplacement.

La meilleure place ne se trouve-t-elle pas au revers de la façade ouest?

L'installation d'un orgue à cet emplacement aurait pour avantage esthétique de ne pas obstruer la belle perspective de la nef, déjà réduite par un jubé – il est vrai – magnifique.

Elle permettrait également de mettre en valeur le revers de la façade occidentale qui, avec son grand arc en plein cintre et le portail ouest désaxé, est peut-être la partie la moins aboutie de la collégiale. Lors de notre dernière visite, ces réflexions nous ont amenés à imaginer un instrument léger, comme suspendu, supporté par une tribune qui, sans appui intermédiaire, porterait d'un triforium à l'autre dans la première travée de la nef.

C'est avec cette image que nous souhaitons encourager la commune à poursuivre la réflexion sur l'instrument et son emplacement. »

Le 21 novembre 2008, le bureau de l'Association a réuni tous les membres des Amis de l'Orgue et de la Collégiale pour exposer les problèmes rencontrés et définir les orientations. Lors du débat qui a suivi l'exposé des faits, il est apparu que, pour les Amis de la Collégiale, la priorité résidait dans la restauration de l'édifice. La proposition du Ministère de la Culture concernant l'installation de l'orgue sur le Jubé risquant de compromettre les chances de voir aboutir le dossier, l'association, en accord avec Monsieur le Maire, a décidé de surseoir à cette option, malgré la perte financière qui en découle.

Une réflexion sera menée avec les services concernés pour adapter un instrument qui fera, nous l'espérons, l'unanimité des services du Ministère de la Culture et des Époniens.

Le Bureau de l'A.O.C.

LES CAHIERS DE LA COLLÉGIALE

Sous l'égide des Amis de l'Orgue et de la Collégiale
Saint-Pierre d'Appoigny

Revue semestrielle

Directeur de la publication: R. DHÉLIN

Impression: EG Photogravure

Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2009

ISSN : 1958 - 1920

S O M M A I R E

NUMÉRO 4

JANVIER 2009

1

Chronique d'une restauration annoncée

10

Le patrimoine en question

20

De l'orgue de la Collégiale...



LES CAHIERS DE LA COLLEGIALE

ont pour vocation de susciter et de publier des études,
apporter des documents qui fassent mieux comprendre et
mieux aimer notre patrimoine, dans sa double dimension:
culturelle et cultuelle.



TARIFS ET ABONNEMENTS 2009

Adhésion à l'Association des **Amis de l'Orgue et de la Collégiale**
St-Pierre d'Appoigny.....5€

Prix au numéro.....5€

Souscription d'un an (deux numéros) France et Europe:

Abonnement10€

Pays francophones d'Outre-mer et autres pays.....15€

Chèques à l'ordre de : A.O.C. St-Pierre APPOIGNY

Les Cahiers de la Collégiale

24, rue Châtel Bourgeois

89380 APPOIGNY

09 75 60 50 51

Courriel: amis.collegiale.appoigny@orange.fr